

Madame la Conseillère  
Monsieur le Conseiller,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

**lundi 24 octobre 2022 à 18h30 en la salle du Conseil**

Rue de la liberté 40

6240 Farciennes

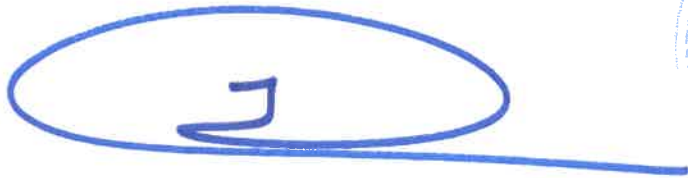
### **ORDRE DU JOUR**

#### **Séance publique**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.-
2. ORDONNANCE DE POLICE. - INTERDICTION DE CONSOMMER DES BOISSONS ALCOOLISEES SUR LA VOIE PUBLIQUE. - ABROGATION ET REMPLACEMENT. - POUR DECISION.-
3. DEUXIEME PILIER DE PENSION POUR LES AGENTS CONTRACTUELS. - DEFINITION DES BESOINS ET LES RECOURS A L'ADJUDICATAIRE DE L'ACCORD-CADRE PASSE PAR LA CENTRALE D'ACHAT DU SFP.- POUR DECISION.-
4. BIBLIOTHEQUE - REGLEMENT.- POUR APPROBATION.-
5. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE.- RUE DU MONCIAT.- MODIFICATION.- DECISION A PRENDRE.-
6. DEMANDE DE PERMIS UNIQUE INTRODUITE PAR LA S.A. ROTON ENVIRONNEMENT-BELGARENA DEMEURANT RUE DE TERGNEE, 164 A 6240 FARCIENNES, PORTANT SUR LE MAINTIEN EN ACTIVITE DE SON ETABLISSEMENT DE REGROUPEMENT, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DE DECHETS NON DANGEREUX, DECHETS INERTES ET TERRES EXCAVEES ET SUPPRESSION DU SENTIER N°16 REPRIS A L'ATLAS DES CHEMINS VICINAUX SITUE DANS LE PERIMETRE DU SITE D'EXPLOITATION.- AVIS A EMETTRE.-
7. PATRIMOINE COMMUNAL.- VENTE DU SENTIER COMMUNAL N°16 REPERTORIE A L'ATLAS DES CHEMINS VICINAUX, SUR LE SITE DE L'ECOPOLE.- OFFRE DE ROTON ENVIRONNEMENT.- DECISION A PRENDRE.-
8. PATRIMOINE COMMUNAL.- VENTE DU TERRAIN SIS RUE PAUL PASTUR N°+1.- CADASTRE SECTION D N°467F/2 - LOT 1 (ANCIENNEMENT 467 E/2PIE).- APPROBATION DU PROJET D'ACTE MODIFIE.- DECISION A PRENDRE.-
9. COMMUNE DE FARCIENNES.- ENERGIE.- DECISION DE RECOURIR A NEOVIA POUR L'INSTALLATION DE MOYENS DE PRODUCTION LOCALE D'ENERGIE RENOUVELABLE ET DURABLE.- ERREURS ADMINISTRATIVES DANS LA PROCEDURE.- RETRAIT DE LA DELIBERATION CONCERNEE.- DECISION A PRENDRE.-

10. COMMUNE DE FARCIENNES.- ENERGIE.- DECISION DE RECOURIR A NEOVIA POUR L'INSTALLATION DE MOYENS DE PRODUCTION LOCALE D'ENERGIE RENOUVELABLE ET DURABLE.- APPROBATION DES MODES ET CONDITIONS DE MISSION DU CONTRAT IN-HOUSE.- DECISIONS A PRENDRE.-
11. PLAN DE RELANCE WALLON.- APPEL A PROJETS 2022.- DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DES INFRASTRUCTURES DE TOURISME FLUVIAL.- CANDIDATURE POUR LA CREATION D'UNE HALTE NAUTIQUE DE FARCIENNES.- POUR RATIFICATION.-
12. ADMINISTRATION COMMUNALE.- MARCHE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE FARCIENNES DANS LA MISE EN PLACE DU SUBSIDE TAX ON PYLONS.- MARCHE DE SERVICE.- CAHIER SPECIAL DES CHARGES.- APPROBATION S'IL Y A LIEU.- DEFINITION DU MODE ET DES CONDITIONS DE MARCHE.- DECISION A PRENDRE.-
13. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.- ECOLE COMMUNALE LA MARELLE.- APPROBATION DU PLAN DE PILOTAGE.- DECISION A PRENDRE.-
14. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.- ECOLE COMMUNALE WALOUPY.- APPROBATION DU PLAN DE PILOTAGE.- DECISION A PRENDRE.-
15. FINANCES COMMUNALES .- ESCOMPTES DE SUBSIDES PROMIS FERMES.- DÉCISION A PRENDRE
16. FINANCES COMMUNALES.- BUDGET 2022.- PROJET DU TROISIEME AMENDEMENT DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE.- APPROBATION.- DECISION A PRENDRE.-
17. TAXES COMMUNALES SUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET COMMERCIAUX ASSIMILES.- EXERCICE 2023.- COUT-VERITE ESTIME SUR BASE DU BUDGET 2023.- DECISION A PRENDRE.-
18. TAXE COMMUNALE SUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET COMMERCIAUX ASSIMILES.- EXERCICE 2023.- REGLEMENT.- DECISION A PRENDRE.-
19. CULTES.- FABRIQUE D'EGLISE ST FRANCOIS-XAVIER.- 1er AJUSTEMENT AU BUDGET 2022.- EXERCICE DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE D'APPROBATION.- PROLONGATION DU DELAI.- POUR DECISION.-
20. SPW.- AVIS DE TUTELLE.- POUR INFORMATION.-

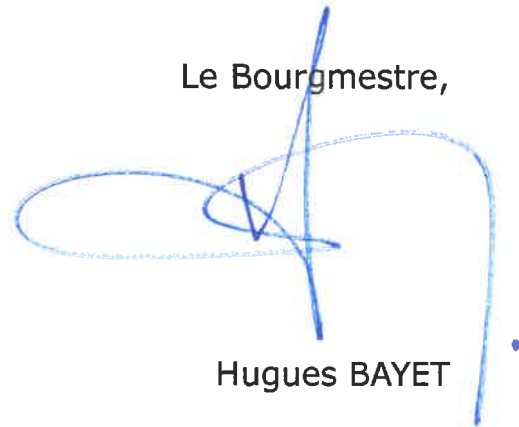
Par le Collège,  
Le Directeur général,



Jerry JOACHIM



Le Bourgmestre,



Hugues BAYET